

## Conclusions - Paul Lannoye \*-

Je ne peux pas vraiment tirer des conclusions de ce débat, ce serait un peu prétentieux. Mais, je voudrais faire quelques remarques et terminer par une proposition.

Puisque ce colloque a eu lieu dans le cadre de la campagne « *Nous voulons des coquelicots* » qui vise à rassembler un grand nombre de signatures pour demander l'arrêt de l'utilisation de tous les pesticides de synthèse, je pense qu'il faut rappeler que nous avons quand même des alliés inattendus. Patrick Smeesters a rappelé l'avis rendu il y a quelques mois par le Conseil Supérieur de la Santé (CSS), qui est un organisme important puisque c'est lui qui conseille le gouvernement en matière de Santé publique. Et cet avis, j'ai été très étonné de le lire.

Je voudrais vous faire part de quelques éléments de ce rapport intitulé « *Hygiène de l'environnement physico-chimique ; limitation de l'exposition aux agents mutagènes ou perturbateurs endocriniens et importance des expositions en début de vie* », paru en mai 2019 et disponible sur le site du CSS.

Quand vous lisez le texte, le début de vie, cela concerne la période intra-utérine essentiellement. Les mères qui attendent un enfant sont une première cible des polluants. Les pesticides sont très souvent mutagènes ou perturbateurs endocriniens et beaucoup de ces pesticides sont encore en circulation, et au niveau des autorisations de mises sur le marché, jusqu'en 2024 ou 2030.

Je pourrais vous en citer quelques-uns.

Il faut absolument agir si l'on veut faire interdire ces pesticides.

Je vais faire des propositions très concrètes dans quelques minutes.

Je voudrais d'abord vous lire ce qui est dit par les auteurs de ce rapport. C'est important de mettre le doigt sur ce qui ressort politiquement de ce texte.

*« En termes d'hygiène d'environnement physico-chimique, disent-ils, la charge de la preuve change de camp. Dans le cas d'agents présentant des propriétés dangereuses, une exposition intensive à un tel agent n'est jugée acceptable que s'il peut être démontré qu'il est extrêmement peu probable qu'il y ait un danger ».*

Si vous lisez ce rapport, vous comprendrez, le texte le dit, que quand un produit peut être dangereux, c'est à celui qui le met sur le marché de prouver qu'il ne l'est pas.

C'est un changement total de philosophie.

Je suis content de lire ce texte parce que je me dis que si un organe qui a une telle influence écrit ça, cela veut dire que le Politique va commencer à avoir la pression, à avoir une épée dans les reins. Alors, allons-y, continuons à pousser cette épée.

Ils écrivent aussi : « *Dans ce cas où un produit ou une technologie n'apporte aucun avantage significatif ou lorsque des alternatives moins dangereuses existent, une interdiction peut être souhaitable* ».

Moi, j'applique cela aux pesticides. Marc, et d'autres orateurs d'ailleurs, ont insisté sur les alternatives. Lorsqu'il y a des alternatives, il ne faut pas s'obstiner à vouloir utiliser des pesticides. Interdisons-les s'ils présentent des propriétés inacceptables- et il y en a quand même pas mal qui en ont- notamment le fait d'être des perturbateurs endocriniens.

Je voulais insister sur cela parce qu'il y a quand même des choses positives. Je ne voudrais pas apparaître comme quelqu'un ni de fataliste, ni de défaitiste. Pour moi, c'est un élément important dans le combat que nous menons.

Deuxième élément important.

Marc a cité la votation en Suisse. On a intérêt à suivre cela de près parce que 100 000 citoyens ont obtenu un referendum sur les pesticides. Ils demandent l'interdiction de tous les pesticides de synthèse. Ce n'est pas une mesure modérée, c'est une mesure radicale.

Donc 100 000 citoyens ont signé et il va y avoir une votation prochainement, dans quelques mois, je ne connais pas la date exacte.

Troisième point important

Vous savez que l'Inde est le pays où la révolution verte a sévi le plus mais c'est aussi curieusement le pays où un Etat fédéré, le Sikkim, a interdit tous les pesticides de synthèse il y a quelques années. Là, on ne fait que de l'agriculture biologique.

Pourquoi est-ce que la Wallonie ne pourrait pas être le Sikkim de l'Europe ? Rêvons !

Enfin, je terminerai avec ce dernier point.

Il y a quelques jours, Maria Denil l'a évoqué, une étude scientifique a été publiée dans une revue britannique « *Plos one* », revue de haut niveau où des scientifiques ont mis en évidence les effets dévastateurs potentiels de ce qu'on appelle les SDHI c'est-à-dire les fongicides qui sont des inhibiteurs d'une enzyme, la succinate déshydrogénase. C'est une enzyme qui permet la respiration cellulaire. Elle a un rôle capital dans le fonctionnement des cellules et pas seulement les cellules des champignons et des mousses mais aussi de tous les êtres vivants, y compris l'être humain.

Et donc, les scientifiques en question, c'est un groupe de chercheurs français, avaient lancé un appel le 16 avril 2018, demandant aux autorités françaises la suspension de l'utilisation de ces fongicides qui risquent d'avoir un effet dévastateur non seulement sur la biodiversité mais aussi sur les êtres humains. Ils ont expliqué que non seulement les SDHI ont comme objectif de détruire les champignons et les moisissures mais qu'ils sont aussi utilisés pour la préservation des fruits, des légumes, des semences, et pour l'entretien des pelouses et des terrains de golf.

Ce n'est donc pas seulement pour l'industrie agro-alimentaire, mais aussi pour les terrains de golf que l'on utilise massivement ces fongicides qui bloquent l'enzyme SDH essentielle, disent-ils, à la respiration cellulaire.

Les scientifiques suspectent les SDHI d'entraîner des dérèglements cellulaires chez l'homme, se basant sur l'insuffisance des tests toxicologiques- il n'y a aucun test toxicologique ni au niveau national, ni au niveau européen préalable à l'autorisation de mise sur le marché- ils demandaient la suspension de leur utilisation.

Cet appel n'a absolument pas été entendu. Ils ont été recalés, on leur a dit : « on verra plus tard ».

Le 7 novembre 2019, la nouvelle étude en question est publiée dans « *Plos one* ». Ils ont montré que sur 8 fongicides de cette famille, tous entraînaient des effets toxiques pour les vers de terre, les

abeilles et les humains. Tous les 8 ! L'un d'entre eux, le flutonoline, est plus toxique pour les cellules humaines que pour les champignons, alors qu'il a été conçu pour tuer les champignons !

Il a été autorisé en 2009. Il est toujours sur le marché et devrait avoir son autorisation prolongée dans les prochains mois puisqu'il est autorisé jusqu'en 2020.

Chez les personnes présentant des troubles neurologiques ou atteintes de maladies neurodégénératives, le risque est particulièrement important.

Ces nouvelles données justifient d'autant plus l'appel à la suspension de cette autorisation relative à tous les SDHI et j'ai considéré, et j'en ai parlé à mon entourage, que nous devons interpeller notre ministre de l'Agriculture, Denis Ducarme et en même temps, notre ministre de la Santé, Mme De Block, pour leur demander l'interdiction immédiate des SDHI.

Nous allons envoyer cette lettre au début de la semaine prochaine. Je propose que ceux qui estiment que nous avons raison apposent leur signature également à titre personnel. Je crois que c'est important puisqu'on dit que la société civile a de l'importance et bien, écrivons massivement pour demander l'interruption de mise sur le marché de ces produits. C'est tout à fait possible en vertu de la procédure d'urgence prévue dans le règlement européen (article 71, chap. 3)(1) et en même temps interpellons la Commission européenne pour qu'elle le fasse au niveau européen.

Voilà ma proposition. C'est une proposition très positive, très constructive et très concrète.

Merci.

-----

\*Il a été laissé à cet exposé le caractère d'intervention orale.

(1) RÈGLEMENT (CE) No 1107/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil